Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 022-212200323-20251213-2025_099-DE

Caulnes commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 6 décembre 2025
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize décembre à 9h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Patricia BOUGAULT, Hubert CHOLET et Marie-Paule GUILLEMOT, Adjoints au Maire David MAILLARD, Dominique BRIAND, Marie GUILLOU, Marie-Hélène GRAFFIN, Marc PRIOL, Marilyne CHOUX, Catherine REHEL, Tiphaine MEHEUST, Adrien BOUDET et Stéphanie YVERGNIAUX, Conseillers Municipaux
Etaient absents	Frédéric GASREL, Hubert GUERIN et Jean-Yves NOGUES
Pouvoirs	Frédéric GASREL donne pouvoir à Dominique BRIAND et Jean-Yves NOGUES donne pouvoir à Marina LE MOAL
	Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

FINANCES	N° DE L'ACTE : 2025-099
Objet : Décision modificative du budget principal	

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 12/11/2025,

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le Budget primitif 2025

Il est proposé d'augmenter les crédits prévus en fonctionnement pour le paiement des intérêts d'emprunt. Il était prévu 126 000 € au budget primitif et il convient d'augmenter les crédits de + 30 000 €, pour arriver à un total de 156 000 €.

Afin d'équilibrer le budget en fonctionnement, il convient également d'augmenter les crédits prévus en recettes pour les produits de gestion courante. Il était prévu 296 000 € au budget primitif et la commune a perçu la somme de 342 734 € en 2025, en raison notamment du remboursement par l'assurance des travaux du pôle enfance suite à la tempête Ciaran.

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Objet	Montant	Chapitre	Compte	Objet	Montant
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 25 000 €	75	75888	Autres	+ 30 000 €
66	6618	Intérêts des autres dettes	+ 2 000 €				

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 022-212200323-20251213-2025_099-DE

66	6688	Autres	+ 3 000 €		
TOTAL			**+ 30 000 €**	**TOTAL**	**+ 30 000 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal 2025,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait à Caulnes le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

